Réf. Farde e-Assemblées : 2690658

N° OJ : 126

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/12/2025

Objet : Recapitalisation de la société immobilière SCRL "Le Logement Bruxellois" dans le cadre de l'ambitieux plan d'amélioration énergétique des logements sociaux (OPP/2019/188).

Le Conseil communal,

Considérant que la scrl "Le Logement Bruxellois" a décidé d'augmenter la part variable du capital social à concurrence de 2.500.000,00 EUR (7ème tranche) par la création de 40.340 parts sociales nouvelles numérotées de 82.325 à 124.664 ;

Considérant que dans le cadre de la recapitalisation envisagée, les nouvelles parts sociales seront souscrites par la Ville ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2025.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Souscrire à 92.630 nouvelles parts sociales de la SCRL "Le Logement Bruxellois" - rue du Cardinal Mercier 37 à 1000 Bruxelles, pour une dépense de 2.500.000,00 EUR à engager à l'article 13766/81251 du budget extraordinaire de 2025 (Projet d'investissement LM66-4-2021).

Annexes :